

sur elle et a pris part au dernier Congrès international de Stockholm où elle a été débattue par les représentants les plus distingués et les plus éclairés de l'Europe.

DE GUÉDÉONOW,  
attaché à l'administration centrale  
des prisons de Russie.

ANNEXE

ÉTAT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES PRISONS

	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES	ENTRETIEN D'UN SEUL INDIVIDU				EN TOUT	RANGS ET CLASSES		OBSERVATIONS
		APPOINTEMENT	ARGENT DE TABLE	LOYER	TOTAL		d'après les fonctions et l'uniforme	d'après la pension	
Chef de l'administration générale des prisons.	1	16.000	6.000	6.000	28.000	23.000	IV	II	Le ministre de l'intérieur fixe l'entretien de chaque inspecteur, à condition que la somme totale de ces dépenses ne dépasse pas le budget fixé par l'Etat.  L'argent de voyage qui doit être délivré aux fonctionnaires de l'administration générale des prisons, envoyés en mission quelconque ou aux lieux de destination de leurs services est portée sur les sommes totales créditées au ministère de l'intérieur.
Aide. . . . .	1	8.000	4.000	4.000	16.000	16.000	V	III	
Inspecteurs de 1 <sup>re</sup> classe	3	.....	.....	.....	.....	60.000	V	III	
— de 2 <sup>e</sup> classe	3	.....	.....	.....	.....	.....	VI	III	
Chefs supérieurs de section . . . . .	5	4.000	2.000	2.000	8.000	40.000	VI	III	
Chefs inférieurs . . . .	5	3.000	500	500	4.000	20.000	VIII	V	
Journalistes qui gèrent aussi les archives . .	2	2.000	500	500	3.000	6.000	XI	VI	
Secrétaire du conseil des prisons . . . . .	1	6.000	2.000	2.000	10.000	10.000	VI	III	
Récompenses accordées aux gens techniques pour les bâtisses. . .	»	»	»	»	»	8.000	»	»	
Scribes et dépenses de chancellerie . . . . .	»	»	»	»	»	28.000	»	»	
Dépenses de ménages, courriers et leurs chevaux . . . . .	»	»	»	»	»	28.000	»	»	
TOTAL. . . . .	21					244.000			

UN RAPPORT PÉNITENTIAIRE

AUX ÉTATS-UNIS

Nous recevons fréquemment des États-Unis d'Amérique des rapports annuels adressés par les directeurs des établissements pénitentiaires ou d'éducation préventive aux autorités des divers États. Ces rapports faits avec un soin extrême ont le double avantage d'éveiller la sollicitude des pouvoirs publics sur des œuvres dont l'importance sociale n'est plus à démontrer en Amérique et de tenir le public au courant des résultats obtenus et des progrès accomplis chaque année. Ils entretiennent ainsi une véritable émulation entre les administrateurs et les personnes charitables qui s'occupent de ces œuvres.

Si nous pouvions avoir en France, à côté des statistiques officielles qui présentent, chaque année, un travail d'ensemble et décrivent, en les analysant, les actes de l'administration centrale, des comptes-rendus particuliers, donnant la monographie de chaque établissement et rédigés par les directeurs et surtout par les *commissions de surveillance*, la science pénitentiaire y trouverait une source précieuse de renseignements, et verrait ainsi le champ de ses expériences s'étendre à l'infini.

Nous ne désespérons pas de voir un jour les commissions de surveillance appelées à faire connaître ainsi les résultats de leurs travaux et nous croyons utile de leur donner, à titre d'exemple, la traduction complète d'un des rapports que nos collègues des États-Unis ont bien voulu nous adresser. Nous l'avons, pour ainsi dire, pris au hasard parmi bien d'autres non moins intéressants et non moins complets.

## RAPPORT ANNUEL

### *Du Président et des Directeurs du Pénitencier de Maryland*

à Son *Exc.* John Lee Carroll, gouverneur du Maryland.

Décembre 1878.

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Directeurs* : John F. Hunter, A. Sigmund, George R. Berry,  
Hugh Sisson, Jas. A. L. M. Clure, John T. Ford.

*Président du Conseil* : John F. Hunter.

*Secrétaire du Conseil* : John T. Ford.

*Gardien en chef* : Thomas S. Wilkinson.

*S. Gardien* : Robert Stevenson.

*Comptable* : John K. Randall.

*Médecin* : D. J. Brooke Bayle.

*Matrone* : Elisabeth E. Fard.

#### RAPPORT DES DIRECTEURS

Bureau du pénitencier de Maryland  
Baltimore, 2 décembre 1878.

A l'honorable John Lee Carroll, gouverneur de l'Etat de  
Maryland.

Monsieur,

En conformité de la 23<sup>e</sup> division des lois générales de l'Etat, les directeurs du pénitencier de Maryland vous soumettent respectueusement leur rapport annuel pour l'année fiscale finissant le samedi 30 novembre.

En référence au chapitre E du rapport de l'agent comptable vous remarquerez que le revenu total de la prison pour l'année s'est élevé au delà de cent mille dollars (100,049.02). Après le paiement de toutes les dépenses, et absolument libre de toutes dettes, nous avons en mains un excédent de plus de six mille dollars (6,356.36) à verser au trésor de l'Etat, sans en tirer un seul dollar, excepté la somme qui a été destinée pour le dortoir, maintenant terminé. Ce bâtiment a été construit avec des ma-

tériaux à l'abri du feu, il est d'une main-d'œuvre parfaite, et le coût dépasse légèrement plus de vingt mille dollars (20,632.19). Il est disposé de manière à donner à coucher à 206 détenus. Le prix moyen par cellule à l'abri du feu ayant 8 pieds de long, sur 4 de largeur, et de 8 de hauteur, excède une petite fraction au delà de 100. — Cette nouvelle construction est parfaitement disposée au point de vue de la santé et de la propreté; toutes les précautions ont été prises pour la sûreté.

Vous trouverez, avec ce rapport, ceux qui ont été adressés au conseil par le gardien chef, le greffier, le médecin. Tous présentent d'une manière claire et précise les divers devoirs et résultats du service qui les concerne plus particulièrement.

Le rapport du gardien chef est si étendu et si satisfaisant que les directeurs lui donnent une approbation complète; ils s'y réfèrent pour un grand nombre d'informations, lesquelles, sans cela, eussent été relatées dans cette communication.

Cet officier a une grande expérience qui s'accroît encore par suite de son attention continuelle et de ses études intelligentes dans sa grande position de responsabilité. Nous félicitons l'Etat de ce choix et nous sommes très heureux d'avoir les services d'un tel officier.

La porportion des décès s'élève à environ 20/0 par an, sur le nombre total des condamnés. Quelques-uns des cas doivent être attribués à l'état d'incurabilité où se trouvaient les condamnés au moment de leur jugement. — Le nombre des malades à l'hôpital a été inférieur à 7 par jour. — Il n'y a eu aucune évasion, seulement une tentative pendant l'année entière.

Les prisonniers sont tous convenablement vêtus suivant la saison et grandement nourris pour supporter le travail forcé. Le prix de la nourriture par prisonnier s'est élevé à un peu plus de \$ 32, soit, disons-nous, soixante cents par semaine, moins de neuf cents par jour; leur vêtement environ 8 par an. Bien que ces détails puissent paraître insignifiants, nous affirmons leur exactitude avec orgueil, et nous prétendons qu'une nourriture saine et abondante est donnée, qu'un vêtement suffisant et convenable est fourni à tous. Tous ces faits peuvent être contrôlés, quand bon semblera, par MM. les Inspecteurs.

Les produits des industries de cette Institution sont expédiés en grande quantité en dehors de l'Etat. Ceux qui sont placés dans le pays même le sont en exécution d'anciens marchés passés

autrefois avec d'autres prisons ou sont livrés à des comptoirs établis surtout dans les États de la nouvelle Angleterre. Aujourd'hui nos entrepreneurs expédient par navires à Boston, de grandes quantités de marchandises pour un marché qui y est établi, et ils assurent de l'emploi, comme commis, contre-maitres, etc., etc., à environ cinquante de nos concitoyens.

Nous appelons votre attention spéciale sur le rapport remarquable de notre greffier, et sur le bulletin satisfaisant de notre médecin. Ces deux officiers ne sauraient être trop recommandés pour leur exactitude, leur intelligence et leur intégrité.

Nous nous permettons d'appeler l'intérêt bienveillant de Votre Excellence, sur les hôtes malheureux de cette institution

Et nous saluons respectueusement,

J. F. H. Président.

G. B.-H. S. etc.

### RAPPORT DU GARDIEN-CHEF

Pénitencier de Maryland, Baltimore, 30 nov. 1878.

Messieurs,

Conformément aux prescriptions de la loi, je viens respectueusement vous soumettre mon rapport annuel sur les opérations de la prison, durant l'année qui vient de finir.

Au 30 novembre 1877, il restait en prison 857 détenus. Du 1<sup>er</sup> décembre 1877 jusqu'au 30 novembre inclusivement, il en a été reçu 498, ce qui fait un total de 1,355.

Des 498 prisonniers reçus pendant l'année, 190 étaient des blancs, et 267 des hommes de couleur; 10 femmes blanches, et 31 femmes de couleur.

Sur les 498 prisonniers reçus pendant l'année, 430 étaient condamnés pour la 1<sup>re</sup> fois, 57 pour la 2<sup>e</sup>, 6 pour la 3<sup>e</sup>, 5 pour la 4<sup>e</sup>.

Le chiffre le plus élevé pendant l'année a été de 983, le chiffre le moins élevé 857, et le nombre moyen 939. La moyenne des ouvriers a été de 717.

Les condamnés sont employés de la manière suivante :

Par MM. Joseph David et C<sup>e</sup>, fabricants de souliers, 361.

Par MM. Howard et Evans, fabricants d'appareils et d'ouvrages en plomb, 161.

Par MM. John Kern et C<sup>e</sup>, fabricants de poêles et d'objets creux, 119.

Par MM. John et C<sup>e</sup>, confection de chemises, surtouts, etc., 55.

Par M. E. Harr (confection d'habillements tout faits), 47 femmes.

Et pour compte de l'État :

Travaux en jonc, 27; cordonniers, 6; tailleurs, 10; barbiers, 4; au dortoir de l'Est, 9; de l'Ouest, 9; du Centre, 3; malades à l'hôpital, 7; servants à l'hôpital, 2; cuisine et réfectoire, 31; charpentiers, 4; forgerons, 3; ferblantiers et peintres, 4; lavanderie, 7; cour des voitures et bâtiments au devant, 6; commissionnaires, 3; renfermés dans les chambres, 13; nouveau bâtiment, 21; femmes occupées à divers travaux pour l'État, 15.

C'est avec une grande satisfaction que j'appelle votre attention sur les rapports financiers et de statistique préparés avec soin par M. le greffier John Randal.

On verra par le premier de ces rapports, que dans l'année qui vient d'être terminée, nos recettes, provenant de diverses sources, ont été de 100,049,002, et ont excédé de 18,138,39 les recettes de 1877. Nos dépenses de l'année écoulée ont également accru.

Elles ont été de 93,692,66 contre 81,910.73 l'année précédente, en augmentation de 11,781.93. En ce moment nous avons un excédent de 6,356.36 et en outre de toutes nos dépenses. Cet excédent doit être versé dans les caisses de l'État. Le nombre des prisonniers a également beaucoup augmenté. Le chiffre moyen, en 1877, était de 815, tandis que pour la présente année, il est de 939.

On verra par le chapitre D du rapport du greffier, que nous avons payé de nos fonds pour l'entretien ordinaire et dégâts l'usine de la prison 1,820.27 et pour l'accroissement de nos ateliers 6,416.27, comme aussi nous avons avancé la somme de 632.19 afin de terminer le nouveau dortoir, auquel la législation avait affecté, dans sa dernière session, la somme de 20,000. Si l'on tient compte de ces déboursés, ainsi que du reliquat de 6,356.36, on verra que nos recettes en plus des dépenses ordinaires imputables à la prison, se sont élevées à 13,394.42. Cela prouve que les affaires de cette institution sont dans les conditions les plus satisfaisantes.

C'est avec peine que je constate la longue maladie de notre médecin, le docteur J. Brooke Bayle; maintenant il est heureusement convalescent, et sera bientôt en mesure de remplir ses fonctions. Le rapport du docteur J. Grimes qui a convenablement remplacé le docteur Bayle, avec votre approbation, fait connaître

l'État sanitaire de la prison. Ce rapport est fait d'après les indications de notre médecin habituel, et en partie avec la propre expérience et les observations du docteur J. Grimes. Je m'y réfère avec satisfaction, comme faisant connaître l'excellent état de santé des habitants. On remarquera que le nombre des morts pendant la dernière année a été de 21, ce qui fait environ  $2 \frac{1}{4}$ . Les exemptions de travail par suite de maladie ont été de  $2 \frac{1}{4}$ . 0/0 pour chaque détenu.

Je saisisrai cette occasion pour mentionner que l'une des morts a été occasionnée par le suicide. Le 1<sup>er</sup> avril, un condamné allemand, nommé John Long, s'est pendu dans sa cellule en fixant une corde à un barreau de la cheminée. Bien qu'il travaillât régulièrement et convenablement chaque jour, on avait remarqué chez lui des signes de mélancolie et de faiblesse d'esprit. Lors de l'enquête, les faits soumis au jury ont démontré que ce malheureux avait perdu la raison.

Le nombre des détenus ayant si rapidement augmenté, il devint nécessaire d'agrandir nos locaux. La Législature avait, dans ce but, destiné la somme de 20,000 dollars pour la construction d'un nouveau dortoir. D'après vos instructions, j'avais préparé les plans, indications et estimations. Tout cela vous ayant été soumis et ayant obtenu votre approbation, j'étais préparé à commencer le travail. Le bâtiment est maintenant terminé, il est entièrement construit en fer, briques et pierres. On peut dire que c'est une prison dans une prison. Il a 102 pieds de long, 43 de largeur et cinq étages en hauteur. Il contient 205 chambres pour une personne, chacune a 8 pieds de long, 43 de large, et 8 pieds en hauteur. Elles sont toutes éclairées, ventilées. Il y a de chaque côté du bâtiment un escalier tournant, en fer, conduisant aux étages. A chaque étage il y a de l'eau, des cabinets d'aisances et le gaz. De grands soins ont été apportés à la construction de ce bâtiment, et l'on ne saurait mettre en doute qu'il ne soit aussi sûr, complet et convenable que possible. On remarquera qu'il a coûté 632.49 dollars en moins de la somme fixée tout d'abord.

La condition de nos travaux a rendu nécessaire d'étendre et d'améliorer les ateliers. Déjà, au commencement de cette année, on me prescrivait de m'occuper de ce travail. La première amélioration faite a été l'addition d'un étage sur ce que l'on nomme le côté Nord. Les dimensions de l'étage

sont ainsi qu'il suit : 150 pieds de long sur 52 pieds de large et 14 pieds de haut. Nous nous sommes occupés d'améliorer la cuisine, et, en agissant ainsi, d'élargir les dimensions du bâtiment situé dans la partie Est de notre enclos, dans lequel on s'occupe du travail d'une partie des ouvrages en marbre. Le toit de la cuisine a été changé, et les murs élevés de 4 pieds, ce qui a élevé à environ 16 pieds la hauteur du mur de l'étage de la cuisine. Indépendamment de ceci, un étage complet a été ajouté en augmentant les murs à la hauteur du bâtiment déjà cité, connu comme le *Stone Shop*. Ce bâtiment a 50 pieds sur 24 et a été beaucoup amélioré.

L'amélioration suivante a consisté dans la démolition du vieil hangar qui se trouvait sur le derrière de l'aile du Nord (et qui était une extension du bâtiment de la Fonderie, et dans lequel on faisait des tuyaux). Là, dans cette place, on a construit un double bâtiment, ayant 26 pieds sur 50. L'étage du dessous sert encore pour la fabrication des tuyaux avec de nouveaux avantages, tandis que l'étage du dessus, qui est en plus, est utilisé par les entrepreneurs de chaussures. Les planchers dans les magasins ont été posés dans beaucoup d'endroits; on y a installé des conduites d'eau ainsi que des cabinets d'aisances.

Le bureau principal de la prison a été entièrement renouvelé et meublé; cette amélioration était depuis longtemps attendue.

Indépendamment de ces améliorations successives, je mentionnerai l'introduction du téléphone; c'est une acquisition d'une véritable valeur. Il a été établi dans le bureau de la prison, en conséquence d'un acte de la dernière Législature. Grâce à lui, une communication a été établie avec le bureau du chef de la police et avec la maison de correction. Les avantages sont incontestables.

Grâce à l'obligeance des chefs des pompiers, une boîte d'alarme a été installée dans la prison. C'est un signal particulier pour cette institution, et qui ne doit servir seulement qu'en cas d'incendie dans la prison.

Toutes ces améliorations ont été faites, autant que possible, avec le travail de la prison, et comparativement à très peu de frais pour l'État.

Par suite d'un acte de la dernière Législature, chapitre 74, sec. 4, un changement a été introduit dans l'installation des directeurs de la prison. Il a consisté dans l'installation de six

directeurs : deux doivent faire leur service pendant deux ans ; deux pendant quatre ans ; et deux pendant six ans.

D'après mon propre jugement, ceci est une grande amélioration qui doit procurer plus de stabilité et de permanence dans les pouvoirs des personnes qui dirigent la prison.

La Législature a fait aussi, dans sa dernière session, un acte ayant pour but de défendre l'admission dans la prison de condamnés qui ont été condamnés par les Cours des États-Unis existantes au delà des frontières de l'État de Maryland. J'ai notifié cette décision à l'honorable Charles Deven, procureur général des États-Unis. Depuis aucune autre admission n'a été faite.

Le 9 août dernier, un contrat a été passé avec MM. Juhn et C<sup>o</sup>, pour donner du travail aux détenus condamnés à de courtes peines, ils devaient faire des jambières et des chemises pour l'exportation. Cet engagement a été un avantage réel, vu la difficulté que nous éprouvons à trouver du travail pour cette classe d'individus.

Il y a un grand nombre de personnes charitables et intelligentes, pour lesquelles tout ce qui a rapport au crime et à la prison présente un intérêt particulier. Elles ont beaucoup travaillé et étudié pour acquérir d'une manière aussi intelligente que possible, une connaissance des sources et des causes des différentes espèces de crimes, qui obscurcissent les pages de la vie humaine.

De plus, en discutant les meilleures méthodes de rapports avec les criminels après la condamnation, le sujet de la répression de la criminalité a été l'objet d'une attention plus grande.

L'intérêt est devenu si grand, que nous voyons des observations sur les diverses questions relatives au crime et à la punition, émises dans chaque nation intelligente du globe, et la sagesse et la coopération de tous font chercher les moyens de remédier à leur répression, de même qu'à trouver des systèmes plus perfectionnés pour la direction des criminels. Il faut espérer que leurs efforts ne seront pas stériles. Il est malheureusement certain aussi que le crime a augmenté dans ce pays avec l'accroissement de la population. Ce n'est pas dans une localité plutôt que dans une autre, mais c'est général. Il n'est pas difficile de comprendre le motif des maux occasionnés de nos jours par les hommes. Rien, peut-être, ne conduit plus au mal et au crime que la paresse. La longue et continuelle dépression des affaires dans le pays a produit un grand état de paresse. Des hommes ayant

des habitudes laborieuses, exercés dans les diverses branches de l'industrie des machines, et dont beaucoup ont des familles qui comptent sur eux, ont été par force majeure chassés de leurs emplois, puis laissés ainsi sans ressources pour leur entretien et leurs dépenses. Le désespoir et le mécontentement s'attachent à eux, et les rendent sensibles à toute tentation qui pourrait se présenter sur leur chemin. On ne saurait douter que, dans bien des cas, l'homme cède aux tentations et commet des offenses contre les lois, non à cause de sa dépravation naturelle, mais bien à cause d'une affreuse détresse. C'est pourquoi, toute législation qui soulagera les intérêts industriels, tendra, sous certains rapports, à diminuer le crime. Ceux qui commettent des fautes par suite de la corruption complète de leur nature, sont également prêts à invoquer le prétexte de la misère pour excuser leur méfaits.

Alors même qu'il est peut-être vrai qu'une condition particulière des choses peut augmenter la tentation de mal faire et rendre les hommes plus portés à succomber, l'intérêt et le bien être de la société exigent qu'une prompt punition suive toute violation de la loi.

Nous accordons toute facilité, compatible avec nos devoirs ordinaires et la discipline, à ceux qui cherchent la réforme des criminels, et que le sentiment éclairé d'un devoir porte à s'occuper de ce travail. Les ministres, instituteurs, philanthropes et tous ceux pour lesquels les classes criminelles sont un objet de sympathie et d'intérêt, visitent la prison, et, par leurs discours et leurs exhortations le dimanche et les jours de fêtes publiques, cherchent à faire valoir aux criminels les avantages qu'ils ont en renonçant au mal et en adoptant une règle de bonne conduite pour les travaux et les progrès de la vie. Ces tentatives sont faites avec énergie et empressement, et, que les résultats en soient grands ou petits, ceux qui les tentent méritent beaucoup de considération pour leurs bonnes intentions.

Nous avons une grande chapelle dans laquelle les condamnés se rendent le dimanche matin et dans l'après-midi. Le matin, les condamnés sont instruits et moralisés par des instituteurs qui viennent à cet effet à la prison.

Le révérend Dwight L. Moody, évangéliste, auquel son zèle religieux si éprouvé assure un rang supérieur parmi tous les orateurs de la chaire, prêche le dimanche matin dans la chapelle.

Ses instructions puissantes et complètes sont écoutées avec une attention soutenue.

Depuis un grand nombre d'années, M. W. A. Wisong, s'occupe volontairement de la classe du dimanche. Il se dévoue beaucoup à son travail et cherche à obtenir de bons résultats.

Le Rév. J.-B. Shontz, agent de l'Association pour venir en aide aux prisonniers, s'est dévoué avec beaucoup d'assiduité aux fonctions de son ministère. Il visite régulièrement la prison conformément aux devoirs qui lui sont imposés.

Nous croyons convenable, avant de terminer ce rapport, d'ajouter quelques mots de reconnaissance pour le dévouement de G. S. Griffith, qui s'occupe des besoins des pauvres créatures forcées de passer longtemps à la prison. Il témoigne une sympathie particulière pour cette classe de malheureux, et s'intéresse à tout ce qui a pour objet leur amélioration morale.

La conduite des prisonniers a été aussi bonne que nous pouvions raisonnablement l'espérer. L'expérience a pleinement démontré la sagesse de la loi connue sous le nom de loi de commutation, d'après laquelle les prisonniers peuvent, par leur bonne conduite abrégier leur détention.

Les gardiens de la prison ont convenablement rempli leurs devoirs respectifs, et aidé au maintien de la discipline.

Permettez-moi, comme conclusion, de vous remercier de votre confiance et de votre approbation continuelle pour les efforts que j'ai tentés afin de maintenir la discipline de la prison, et remplir le plus convenablement possible tous les devoirs de ma charge.

C'est avec respect, etc.

Th.-S. WILKINSON,  
Gardien-chef.

### RAPPORT DU GREFFIER

Pénitencier de Maryland, Baltimore, 2 décembre 1878.

*A l'honorable compagnie des Directeurs du pénitencier de Maryland*

Messieurs, je sou mets ci-joint à votre honorable Compagnie, le compte financier suivant pour l'année finissant le 30 novembre 1878.

JOHN K. RANDALL.

### Tableau A

RESSOURCES :	
A la Banque et en Caisse . . . . .	\$ 483 40
Dû par les entrepreneurs et autres . . . . .	11.326 07
	<u>\$ 11.809 47</u>
DIVERSES :	
Comptes dus par la prison (néant)	
Dû aux prisonniers pour travail supplémentaire . . . . .	5.6453 11
	<u>5.453 14</u>
Excédent . . . . .	\$ 6.356 36

### Tableau B.

Faisant connaître les valeurs mobilières appartenant au pénitencier de Maryland (30 novembre 1878).

#### Compte d'habillements :

Pour divers articles d'habillements, maintenant supportés par la nouvelle prison, couvertures, literie, habillements particuliers, souliers, habits, casquettes, matelas et autres objets . . . . . \$ 11.382 47

#### Provisions :

Pour divers articles en confection . . . . . 127 »

#### Chauffages.

Pour charbons et bois en approvisionnement . . . . . 1.200 »  
\$ 12.709 47

*N.-B.* — On remarquera, dans les rapports, précédents un compte intitulé : Compte de maison, représenté par des livraisons déposées dans la maison du Gardien-chef, du Bureau, dans le quartier des femmes, à l'hôpital et des voitures, chevaux qui peuvent être détruites, et perdues, d'une valeur incertaine et nominale. Aucune valeur n'a été fixée à ces objets, qui se trouvent aujourd'hui transférés et inscrits dans le compte d'approvisionnements.

**Tableau C.**

Compte d'approvisionnement au 30 novembre. . . . .		\$ 308.936 27	
Dû aux prisonniers pour travaux . . . . .		5.453 »	
Terrain et bâtisses. . . . .	\$ 289.870 44		
Divers, suivant l'état B . . . . .	12.709 47		
Montant des comptes ouverts dûs à la prison . . . . .	11.326 07		
Argent à la Banque et en caisse. . . . .	483 40		
	\$ <u>314.389 38</u>	<u>314.389 38</u>	

**Tableau D.**

Faisant connaître l'état des dépenses au pénitencier de Maryland depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1877 jusqu'au 30 novembre 1878.

*Traitement des employés :*

Au gardien-chef, sous-gardien, greffier, médecin, sage-femme ou remplaçant. . . . .	\$ 36.243 25
---	--------------

*Provisions :*

Payé pour farine, bœuf, lard, légumes et chicorées. . . . .	29.030 50
---	-----------

*Dépenses générales :*

Payé pour objets utiles à l'infirmerie, tabac, gaz, assurance, alimentation d'eau, nourriture des chevaux, dépenses imprévues, etc. . . . .	9.495 15
---	----------

*Réparations et amélioration (spéciales) :*

Payé pour matériaux, pour l'extension des ateliers et l'élargissement de la fonderie à. . . . .	6.416 27
---	----------

*Réparations et améliorations (en général) :*

Payé pour réparations diverses (en propre à la prison). . . . .	1.820 27
---	----------

*A reporter. . . . .* 83.005 44

*Report. . . . .* \$ 83.005 44

*Habillements :*

Payé pour marchandises, vêtements des employés, chemises, souliers, couvertures, cuirs, chapeaux, casquettes, vêtements pour la prison, été et hiver. . . . .	7.100 86
---	----------

*Chauffage :*

Payé pour bois et charbons. . . . .	2.390 17
-------------------------------------	----------

*Prisonniers libérés :*

Payé à l'État pour gratification. . . . .	564 00
---	--------

*Nouveau dortoir central :*

Payé pour le complément de la bâtisse, en excédent de l'appropriation. . . . .	632 19
	\$ <u>93.692 66</u>

**Tableau E.**

Compte de profits et pertes du pénitencier de Maryland.

878. No. 30. — Honoraires aux surveillants. . . . .	\$ 36.243 25	
Compte de provisions alimentaires . . . . .	29.030 50	
Dépenses générales	9.495 15	
Réparations et améliorations . . . . .	8.236 54	
Compte d'habillements. . . . .	7.100 86	
Chauffage . . . . .	2.390 17	
Libération de prisonniers. . . . .	564 »	
Nouveau dortoir du centre. . . . .	632 19	
Excédent des recettes. . . . .	6.356 36	
		<u>100.049 20</u>

1878. Nov. 30. — Prix de travail des détenus, et location des boutiques . . . .	92.717 44	
Reçu des États-Unis pour la garde des détenus . . . . .	6.930 02	
Argent reçu des visiteurs . . . . .	225 00	
Compte d'intérêts . . . . .	176 86	
		100.049 02

*État de Maryland*

VILLE DE BALTIMORE

Thomas J. Wilkinson, gardien-chef, et John L. Randal, greffier du pénitencier de Maryland, ayant été appelés devant moi au serment, certifient que les divers états qui précèdent contiennent le compte exact des affaires de la dite prison pour l'année finissant le 30 novembre.

(Signature.)

**TABLEAUX STATISTIQUES RELATIFS AUX PRISONNIERS DÉTENUS AU PÉNITENTIER DE MARYLAND**

**Tableau N° 1.**

Indiquant le nombre de prisonniers reçus et sortis du 1<sup>er</sup> décembre 1877 au 30 novembre 1878 inclus.

Chiffre des prisonniers restant à la prison le 30 novembre 1877 . . . . .	857
Arrivés depuis le 1 <sup>er</sup> décembre 1877 jusqu'au 30 novembre 1878 inclus . . . . .	498
	1.355

Sortis par suite d'expiration de peines . . . . .	365
Grâciés par le gouverneur . . . . .	34
Grâciés par le Président des États-Unis. . . . .	8
Morts pendant l'année finissant le 30 novembre 1878 . . . . .	21
Restant en prison au 30 novembre 1878 . . . . .	927
	1.355

Sur les 498 reçus pendant l'année, il y avait :

- 190 blancs ;
- 267 hommes de couleur ;
- 10 femmes blanches ;
- 31 femmes de couleur.

Sur les 498 reçus pendant l'année :

- 430 étaient condamnés pour la 1<sup>re</sup> fois.
- 57 — — 2<sup>e</sup> fois ;
- 6 — — 3<sup>e</sup> fois ;
- 5 — — 4<sup>e</sup> fois.

Le chiffre le plus élevé à la prison a été de 983, le moins élevé 857, la moyenne 939, et la moyenne des ouvriers 717.

*Récapitulation des prisonniers depuis les 18 dernières années, indiquant le nombre de prisonniers restant en prison à la fin de chaque année, et le nombre des Blancs et des hommes de couleur.*

ANNÉES	BLANCS	FEMMES BLANCHES	HOMMES de COULEUR	FEMMES de COULEUR	TOTAUX
1861	264	12	77	9	363
1862	245	15	76	13	349
1863	277	12	95	27	411
1864	244	4	92	37	389
1865	223	15	138	57	432
1866	295	11	258	72	636
1867	284	7	315	73	679
1868	216	2	346	65	629
1869	221	5	408	53	687
1870	210	7	399	53	669
1871	203	6	408	52	669
1872	170	5	371	52	598
1873	211	6	361	36	614
1874	219	9	367	42	637
1875	237	8	411	31	687
1876	273	7	452	34	766
1877	282	11	610	54	857
1878	315	13	550	49	927



Tableau N° 2.

Faisant connaître l'occupation des prisonniers avant leur condamnation.

Constructeur de navires . . . . .	1
Bateliers . . . . .	14
Maçons . . . . .	2
Brasseur . . . . .	1
Fabricants de bronze . . . . .	2
Relieur . . . . .	1
Barbiers . . . . .	11
Forgerons . . . . .	10
Libraires . . . . .	5
Bouchers . . . . .	9
Brakesmen . . . . .	3
Chaudronnier . . . . .	1
Briquetiers . . . . .	11
Fabricant de paniers . . . . .	1
— chaux . . . . .	1
Charpentiers . . . . .	13
Fabricant de cigares . . . . .	1
Tonneliers . . . . .	4
Commis . . . . .	7
Voilier . . . . .	1
Ébénistes . . . . .	2
Entrepreneur . . . . .	1
Charretiers . . . . .	6
Conducteurs . . . . .	29
Ingénieurs . . . . .	3
Pompiers . . . . .	2
Fermier . . . . .	1
Garçons de ferme . . . . .	219
Jardinier . . . . .	1
Éleveur de chevaux . . . . .	1
Fabricant de harnais . . . . .	1
Revendeurs . . . . .	6
Gardien de maison . . . . .	1
Concierge . . . . .	1

A reporter . . . 373

Report . . .	373
Cuisiniers . . . . .	11
Ouvriers . . . . .	242
Facteur . . . . .	1
Fermiers . . . . .	1
Meuniers . . . . .	4
Fabricant de terreau . . . . .	1
Négociant . . . . .	1
Marchands de modes . . . . .	3
Mineurs . . . . .	5
Machinistes . . . . .	6
Courrier . . . . .	1
Sans occupation . . . . .	10
Garçons d'écurie . . . . .	21
Pêcheurs d'huitres . . . . .	2
Marchands d'huitres . . . . .	22
Encadreur . . . . .	1
Peintres . . . . .	16
Plâtrier . . . . .	1
Potiers . . . . .	2
Plombier . . . . .	1
Imprimeur . . . . .	1
Épiciers . . . . .	2
Fabricant de pompes . . . . .	1
Surveillant particulier . . . . .	1
Couturières . . . . .	2
Matelots . . . . .	33
Domestiques . . . . .	65
Soldat . . . . .	1
Cordonniers . . . . .	10
Chasseur . . . . .	1
Gardiens des approvisionnements . . . . .	2
Tailleurs de pierres . . . . .	2
Fabricant de pantoufles . . . . .	1
Ouvriers travaillant la pierre . . . . .	4
Carriers . . . . .	2
Voilier . . . . .	1
Plaqueur sur argent . . . . .	1

A reporter . . . 860

	<i>Report.</i> . . .	860
Batteleur . . . . .		1
Vendeurs . . . . .		2
Instituteur . . . . .		1
Garçons de salles . . . . .		2
Charpentier de navire . . . . .		1
Négociants . . . . .		4
Marchand de tabac . . . . .		1
Piéton . . . . .		1
Ferblantiers . . . . .		3
Tailleurs . . . . .		4
Tapissier . . . . .		1
Fabricant de parapluies . . . . .		1
— d'ombrelles . . . . .		1
Garçons de café . . . . .		33
Graveur sur bois . . . . .		1
Fabricant de fouets . . . . .		1
Horloger . . . . .		1
Fabricants de roues . . . . .		2
		<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
		927

Tableau N° 3.

Démontrant les divers crimes, et le nombre de ceux qui ont commis chaque crime.

Incendie . . . . .	11
Tentative de viol . . . . .	4
— avec intention de commettre un viol . . . . .	17
— d'assassinat . . . . .	38
Attaque avec intention de voler . . . . .	2
Tentative pour voler un enfant . . . . .	1
Attaque avec intention de voler et d'assassiner . . . . .	2
— avec intention de tuer, vol et meurtre . . . . .	1
— et tuerie d'un cheval . . . . .	1
— et vol . . . . .	1
— avec intention d'assassiner et vol . . . . .	1
	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
<i>A reporter.</i> . . .	79

	<i>Report.</i> . . .	79
Tentative d'empoisonnement . . . . .		4
Vol avec effraction . . . . .		45
— et attaque avec intention de tuer . . . . .		2
Bigamie . . . . .		2
Vol avec effraction et assassinat . . . . .		16
Incendie d'une grange . . . . .		1
Incendie d'un Comptoir . . . . .		1
Bris d'une fenêtre avec intention de voler . . . . .		2
Escroquerie . . . . .		1
Viol d'une petite fille . . . . .		2
Viol, sachant que l'enfant avait moins de 10 ans . . . . .		1
Conspiration pour usurper le gouvernement des États-Unis . . . . .		1
Dénonciations calomnieuses . . . . .		9
Félonie . . . . .		8
Faux . . . . .		12
Faux et vol . . . . .		1
Vol de chevaux . . . . .		16
Détournement d'une mineure pour la prostitution . . . . .		1
Vente frauduleuse de liqueurs . . . . .		3
Vol . . . . .		563
Vol et sodomie . . . . .		1
Vol et larcins . . . . .		2
Vol et recel . . . . .		2
Vol et tentative de meurtre . . . . .		1
Vol et incendie . . . . .		1
Assassinat, 1 <sup>er</sup> degré . . . . .		8
— 2 <sup>e</sup> — . . . . .		38
Assassinat . . . . .		9
Homicide involontaire . . . . .		17
Détention de fausse monnaie . . . . .		1
Causant l'avortement . . . . .		1
Parjure . . . . .		2
Arrestation illégale . . . . .		1
Usage de fausse monnaie . . . . .		8
Rapt . . . . .		24
Rapt avec l'intention de commettre un viol . . . . .		1
		<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
<i>A reporter.</i> . . .		892

	<i>Report.</i> . . .	892
Brigandage . . . . .		12
— et tentative de meurtre. . . . .		1
Rapt et brigandage. . . . .		1
Vol d'un navire . . . . .		2
Recel d'objets volés . . . . .		8
Incendie de bâtiments inhabités. . . . .		2
Vol de lettres au bureau de poste de Baltimore . . . . .		2
Vols simples . . . . .		10
Volant les conditions de la grâce. . . . .		1
		<u>931</u>

**Tableau n° 4.**

Indiquant la durée de la condamnation.

A moins d'un an. . . . .	1	<i>Report.</i> . . .	683
Pendant 1 an. . . . .	110	Pendant 21 ans . . . . .	9
2 ans . . . . .	125	A vie. . . . .	6
3 » . . . . .	84	Entre 1 et 2 ans. . . . .	112
4 » . . . . .	66	2 et 3 » . . . . .	31
5 » . . . . .	93	3 et 4 » . . . . .	24
6 » . . . . .	45	4 et 5 » . . . . .	15
7 » . . . . .	16	5 et 6 » . . . . .	18
8 » . . . . .	28	6 et 7 » . . . . .	6
9 » . . . . .	2	7 et 8 » . . . . .	4
10 » . . . . .	54	8 et 9 » . . . . .	5
11 » . . . . .	2	9 et 10 » . . . . .	2
12 » . . . . .	17	10 et 11 » . . . . .	2
13 » . . . . .	1	11 et 12 » . . . . .	1
14 » . . . . .	2	12 et 13 » . . . . .	1
15 » . . . . .	23	13 et 14 » . . . . .	1
16 » . . . . .	3	15 et 16 » . . . . .	2
17 » . . . . .	1	17 et 18 » . . . . .	3
18 » . . . . .	9	18 et 19 » . . . . .	1
19 » . . . . .	0	20 et 21 » . . . . .	1
20 » . . . . .	1		
			<u>927</u>
<i>A reporter.</i> . . . .	683		

**Tableau n° 5.**

Indiquant l'âge des prisonniers au moment de leur condamnation.

Entre 12 et 20 ans. . . . .	178	<i>Report.</i> . . .	855
20 et 25 » . . . . .	297	Entre 45 et 50 ans. . . . .	28
25 et 30 » . . . . .	186	50 et 55 » . . . . .	18
30 et 35 » . . . . .	80	55 et 60 » . . . . .	11
35 et 40 » . . . . .	69	60 et 65 » . . . . .	8
40 et 45 » . . . . .	45	65 et 75 » . . . . .	7
			<u>927</u>
<i>A reporter.</i> . . . .	855		

**Tableau n° 6.**

Indiquant le degré d'instruction, les habitudes et les relations sociales, combien ont suivi ou n'ont pas suivi l'école du dimanche, combien ont été ou n'ont pas été en service, combien ont ou n'ont pas perdu leur père et leur mère avant leur adolescence et livrés à eux-mêmes.

Sachant lire et écrire . . . . .	405
Lisant seulement . . . . .	88
Ne sachant ni lire ni écrire . . . . .	432
Ayant reçu une bonne éducation. . . . .	2
	<u>927</u>
Ont suivi l'école du dimanche . . . . .	663
N'ont pas suivi l'école. . . . .	264
	<u>927</u>
Mariés . . . . .	288
Célibataires. . . . .	587
Veufs . . . . .	46
Veuves. . . . .	6
	<u>927</u>
N'ont jamais été en service. . . . .	828
Ont été engagés et en service . . . . .	60
Engagés et ayant quitté leurs maîtres . . . . .	39
	<u>927</u>
Strictement sobres. . . . .	193
Buvant avec modération . . . . .	327
Intempérés par occasion . . . . .	395
— habituellement . . . . .	12
	<u>927</u>

Laiissés orphelins . . . . .	179	
Non orphelins . . . . .	748	
		927
Condamnés une 1 <sup>re</sup> fois . . . . .	799	
2 <sup>e</sup> » . . . . .	99	
3 <sup>e</sup> » . . . . .	20	
4 <sup>e</sup> » . . . . .	6	
5 <sup>e</sup> » . . . . .	1	
7 <sup>e</sup> » . . . . .	2	
		927
Blancs . . . . .	315	
Femmes blanches . . . . .	13	
Hommes de couleur . . . . .	550	
Femmes de couleur . . . . .	49	
		927

Tableau n° 7.

Indiquant le pays ou l'état de la naissance des prisonniers.

<i>Etrangers nés à</i>		
Cuba . . . . .	1	<i>Report.</i> . . . 53
Canada . . . . .	2	Amérique du Sud. . . . 1
Angleterre. . . . .	41	Ecosse . . . . .
Indes orientales. . . . .	1	Inconnu. . . . .
Allemagne. . . . .	36	Pays de Galles . . . . .
Italie. . . . .	1	Indes occidentales. . . . 3
Pologne. . . . .	1	Irlande . . . . .
		20
<i>A reporter.</i> . . . .	53	80
<i>Américains nés à</i>		
Alabama . . . . .	3	<i>Report.</i> . . . 60
Connecticut . . . . .	2	Le Missouri . . . . .
Delaware . . . . .	7	Le Kentucky . . . . .
District de la Colombie . . . . .	37	La Louisiane . . . . .
La Floride. . . . .	2	Le Maine . . . . .
La Géorgie . . . . .	7	Le Maryland. . . . .
L'Indiana . . . . .	2	Le Massachusetts. . . . .
		9
<i>A reporter.</i> . . . .	60	628

<i>Report.</i> . . . .	628	<i>Report.</i> . . . .	718
Le Michigan. . . . .	1	L'Ile de Rhodes . . . . .	2
La Nouvelle Jersey. . . . .	1	La Caroline du Sud. . . . .	6
New-York . . . . .	24	La Tennessee . . . . .	1
La Caroline du Nord. . . . .	9	Le Texas . . . . .	2
L'Ohio . . . . .	8	La Virginia. . . . .	114
La Pensylvanie. . . . .	47	La Virginie (Ouest). . . . .	4
		847	
<i>A reporter.</i> . . . .	718		

Tableau n° 8

Indiquant de quelle Cour les prisonniers ont été envoyés.

RAPPORT DU MÉDECIN

Pénitencier de Maryland, 30 avril 1878.

J'ai l'honneur de vous soumettre respectueusement, en ma qualité de médecin, le rapport annuel du département qui m'est confié. Vous remarquerez que le nombre des décès a été légèrement en augmentation sur l'année précédente. Le résultat est néanmoins satisfaisant, malgré la nécessité de mettre souvent deux détenus dans les chambres destinées à n'en recevoir qu'un seul, et cela en raison du nombre croissant des prisonniers.

Cela a produit quelques désagréments pendant la saison des chaleurs ; mais, par suite de la grande sévérité de propreté qui a lieu partout, grâce au zèle de notre gardien chef, on a évité de plus mauvais résultats.

Considérant les dispositions meilleures qui résulteront du nouveau bâtiment récemment construit, nous pourrons, à l'avenir, espérer une mortalité moins grande pour les prisonniers.

*Noms des prisonniers qui sont morts pendant l'année, et les causes de la mort.*

Salomon, homme de couleur, 19 décembre : consommation.

Frank Battie, blanc : s'est coupé la gorge le 16 septembre, mort le 12 janvier 1878.

Barry, couleur, janvier : péritonite.  
 Rensch, blanc, février : hydropisie.  
 Miles, couleur, février : consommation.  
 Dishman, couleur, février : pneumonie typhoïde.  
 Kaufman, blanc, février : paralysie.  
 Bell, couleur, avril : consommation.  
 Long, blanc, avril : suicide par pendaison.  
 Harrod, couleur, avril : pneumonie.  
 Baltimore, couleur, juillet : consommation.  
 Martin, couleur, juillet : consommation.  
 Callahan, blanc, septembre : consommation.  
 Johnson, couleur, septembre : consommation.  
 Tilden, blanc, septembre : consommation.  
 Scott, couleur, octobre : paralysie.  
 Evans, couleur, août : consommation.  
 Bond, couleur, août : hypertrophie du cœur.  
 Warfield, couleur, novembre : consommation.  
 Thomas, couleur, avril : apoplexie.  
 Hollis, couleur, juillet : consommation.

Le tableau suivant établit une comparaison entre les années 1877 et 1878, le nombre des malades, des jours perdus par suite de maladie, et permet de juger de la bonne santé habituelle des détenus :

A l'infirmerie en 1877 . . . . .	5.674	} En 1878 . . . . .	5.689	
Jours perdus . . . . .	2.083		—	2.088
Morts . . . . .	20		—	21
Nombre de détenus . . . . .	857		—	927

J'ai l'honneur, etc.

Traduit par M. A. MOREL.

## REVUE DU PATRONAGE

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

**Sommaire.** — LE PATRONAGE EN FRANCE : Société générale pour le patronage des libérés repentants. — Société de patronage des prisonnières libérées d'Orléans. — Société de patronage des prisonniers libérés de Rouen.  
 LE PATRONAGE A L'ÉTRANGER : Vingt-troisième rapport de la Société royale pour le patronage des libérés en Angleterre. — Société de patronage de Horsens, en Danemark. — Société de patronage pour les libérés de Finlande. — Société de patronage pour les libérés de Rrondhjem, en Norwège.

## LE PATRONAGE EN FRANCE

### I

#### *Société générale de patronage des libérés repentants.*

Pour faire face aux dépenses de plus en plus lourdes que lui impose l'entretien de son asile, la Société générale pour le patronage des libérés repentants vient d'organiser un Comité de dames patronnesses qui prennent l'engagement de lui remettre tous les ans une somme de cent francs. Afin de leur rendre plus facile la perception de cette somme, le Conseil d'administration organisera soit une réunion de charité, soit une loterie, soit un concert. Cette année, il a sollicité le concours de S. G. Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, qui voudra bien prêcher le 4 avril prochain, dans l'église Sainte-Clotilde, un sermon en faveur de l'œuvre du patronage.

Cinquante-sept dames ont tout d'abord répondu à l'appel du Conseil d'administration et tout porte à penser que ce nombre, avant peu, se trouvera singulièrement accru.